

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai six avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN.

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

ABSENTS : M. Pierre AUVRET, Mme Julie POUPART, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Chantal TARDY

Objet de la Délibération
n°2023-055

Date de la convocation et d'affichage : 19 mai 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- Revalorisation de la Prime aux employés communaux

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser la prime annuelle des employés communaux en juin et novembre au titre des avantages acquis avant 1984 pour les agents titulaires ; en CDD, CDI et stagiaires : au prorata du temps de travail : 818 € en 2022 pour un temps complet, revalorisation 2023 (indice INSEE à la consommation janvier 2023 : 6% = 49.08 € arrondi à 49 €) soit 867 € par agent à temps complet pour l'année 2023.

Le secrétaire de séance, Chantal TARDY



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

